

La carte grise gelée

Description

Une carte grise gelée empêche toute personne de circuler librement avec le véhicule immatriculé. Pour rappel, le [certificat d'immatriculation obtenu auprès de l'ANTS](#) figure parmi les pièces réclamées par les agents de la circulation en cas de contrôle routier. Le **retrait ou la suspension** de ce document expose le conducteur à de **nombreuses sanctions**. Dans le cas d'un gel de ce certificat, la voiture est habituellement dans l'impossibilité de se mouvoir à cause de dommages reçus à la suite d'un accident.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#) [Demandez votre duplicata de carte grise en ligne](#)

Que signifie « carte grise gelée » ?

La carte grise gelée signifie que le véhicule est jugé **dangereux pour les autres usagers de la voie publique**. Cette situation survient généralement après qu'il ait subi des dégâts plus ou moins importants après un accident de la route.

Quand le cas se présente, l'automobiliste ou le motocycliste ne conserve généralement pas le [certificat d'immatriculation](#). En effet, les **forces de l'ordre immobilisent** souvent **le véhicule** après le constat des dommages pour ensuite le lui retirer. Ce document sera alors transmis à la préfecture avec l'avis de retrait. Par la suite, le service concerné notifiera le particulier par courrier. Cette lettre avertit **le propriétaire du véhicule que celui-ci n'est plus autorisé à circuler**.

Que faut-il savoir sur le gel de la carte grise ?

Le gel de la carte grise est une mesure destinée à **protéger les usagers de la voie publique**. Il va de soi que ce retrait du certificat d'immatriculation n'est que **temporaire** puisqu'il est lié à l'état du véhicule. Cependant, **il arrive que cette procédure précède la destruction ou la vente forcée de l'automobile** si celle-ci a été gravement endommagée.

Classement par catégorie en cas d'accident

La gravité de l'accident déterminera s'il est possible ou non de révoquer le gel de la carte grise du véhicule. Les professionnels de l'assurance distinguent **trois catégories de véhicules selon les dégâts subis**,

à savoir les véhicules :

- Gravement endommagés ;
- Techniquement irréparables ;
- Économiquement irréparables.

Il incombe à la compagnie d'assurance du propriétaire de l'automobile de **mandater un expert automobile** pour évaluer les dommages. Ce professionnel classera le véhicule **dans l'une des trois catégories** citées précédemment **en s'appuyant sur quatre critères**, à savoir les :

- Déformations de carrosserie ;
- Déformations de direction ;
- Dommages affectant la tenue de route ;
- Dysfonctionnements du système de sécurité.

Procédure « Véhicule gravement endommagé »

La procédure « véhicule gravement endommagé » (VGE) **s'enclenche dès que les autorités compétentes reçoivent le rapport d'expertise rédigé par l'expert mandaté**. Le propriétaire sera alors informé qu'il ne peut plus circuler avec le véhicule concerné. Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur émettra une [opposition au transfert du certificat d'immatriculation](#) (OTCI). Celle-ci **empêche le particulier de revendre l'automobile** sauf à des professionnels ou à des établissements agréés.

Bon à savoir : si le véhicule est déclaré techniquement irréparable, il doit être [cédé à un centre VHU](#) pour mener à bien sa destruction. Cependant, le propriétaire conserve le droit de récupérer l'épave et de procéder à une restauration.

Comment lever le gel de la carte grise ?

La procédure VGE permet de remédier aux inconvénients d'une carte grise gelée en procédant aux réparations requises. Toutefois, cette **remise à neuf doit être effectuée sous la surveillance d'un expert agréé**. En outre, il faudra encore adresser une demande de remise en circulation aux autorités compétentes.

Remise en état sous le contrôle d'un expert

Contrairement aux idées reçues, réparer son véhicule ne suffit pas pour lever le gel de la carte grise. Le propriétaire doit **solliciter un expert automobile qui effectuera trois contrôles tout au long des réparations.**

Ce professionnel assistera au démontage de la voiture pour constater les dommages subis. Il va procéder à un autre contrôle au cours des réparations. Puis, il attestera que l'automobile est en parfait état de marche au terme de ce long processus.

Une fois que le ministère de l'Intérieur aura reçu les rapports d'expertise de cet intervenant, **le service concerné autorisera de nouveau le véhicule à circuler et lèvera l'OTCI.** Le titulaire du certificat d'immatriculation recevra alors une notification par courrier.

Demande de remise en circulation

Pour que la remise en circulation soit effective, il faut encore récupérer sa carte grise ou en [demander une nouvelle en ligne](#). Il devra pour cela se munir de [divers documents](#), comme par exemple son permis de conduire et un [justificatif de domicile](#).

Pour ce faire, le principal concerné est tenu de **déposer une demande de remise en circulation sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)**. Le requérant peut également régler cette formalité sur les points numériques mis à disposition en [préfecture](#).

FAQ

Comment faire pour débloquer une carte grise gelée ?

Dans le cas d'un gel du certificat d'immatriculation, l'automobiliste doit tout mettre en œuvre pour que son véhicule réponde à nouveau aux prescriptions techniques. Cela implique la réparation des dommages subis à la suite de l'accident.

Toutefois, cette remise à neuf sera suivie de près par un expert automobile. Ce dernier adressera des rapports d'expertise aux autorités compétentes pour que les responsables autorisent la remise en circulation. Il faudra également régler quelques démarches administratives pour récupérer la carte grise.

Dans quels cas le gel de la carte grise est-il irrévocable ?

Le gel de la carte grise est irrévocable dès lors que le véhicule est déclaré économiquement ou techniquement irréparable. Dans ce second cas, il est toujours possible de remédier à la situation en procédant à une restauration.

Où trouver un expert agréé pour remédier à une carte grise gelée ?

La levée du gel de la carte grise requiert l'intervention d'un expert agréé. De nombreuses solutions s'offrent aux particuliers pour contacter ce spécialiste. Par ailleurs, un annuaire spécialisé est mis à disposition afin de faciliter la recherche.